



DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
CANTON DE COMBOURG
COMMUNE DE LONGAULNAY

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 mai 2018 à 20 H 00

L'an deux mil dix-huit, le quinze du mois de mai, le Conseil Municipal de la commune de LONGAULNAY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur David BUISSET, Maire.

Présents : M. BUISSET David, M DEFFAINS Mickaël, M ROUAULT Dominique, M ROZET Claude, Mme DUFOUIL Christiane, Mme GROSSET Christèle, Mme Mireille PEUVREL, M BOUGARD Frédéric, M LEFAUCHEUR Guy, Mme BRANDILY Geneviève, M MAHE Olivier, Mme GROSSET Audrey, M ROUILLE David, Mme VAUQUENU Mélanie, M. Alain RENAULT.

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

M. Olivier MAHE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 3 avril 2018 à l'unanimité.

Délibération n°19/2018

OBJET : ACQUISITION D'UNE TONDEUSE

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal de la nécessité d'acquérir une tondeuse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTE le devis présenté par l'entreprise Motoculture Service Pièces de Corps-Nuds (Ille-et-Vilaine) pour un montant de 275.84 € H.T.
- DECIDE qu'une demande de fonds de concours pour les aides aux petites communes sera réalisée auprès de la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents qui relatent de cette affaire.

Délibération n°20/2018

OBJET : ACQUISITION D'OUTILS POUR LE SERVICE TECHNIQUE.

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal de la nécessité d'acquérir plusieurs outils pour le service technique (Compresseur, Nettoyeur thermique, élagueur, échelle....)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTE le devis présenté par l'entreprise Leroy Merlin de Rennes- Betton pour un montant de 1 000 € H.T.
- DECIDE qu'une demande de fonds de concours pour les aides aux petites communes sera réalisée auprès de la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents qui relatent de cette affaire.

Délibération n°21/2018

OBJET : EVOLUTION DES LOYERS DE DEUX LOGEMENTS DE LA RESIDENCE DES AULNES.

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal de la mise en location de deux appartements de la résidence des Aulnes et des travaux réalisés. Il s'agit des appartements n° 3 et 4. Monsieur le Maire propose de réaliser une mise à jour des loyers conventionnés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de réviser les loyers de deux appartements à compter du 1er juin 2018 tel que :

N° appartement	Loyer	Provisions/Charges communes	Redevance pour ordures ménagères	Total
3	200 €	5 €	10 €	215 €
4	430 €	5 €	15 €	455 €

La séance est levée à 22 h 45.

D. BUISSET D. ROUAULT M. DEFFAINS C. DUFOUIL

F. BOUGARD G. LEFAUCHEUR M. PEUVREL C. GROSSET

C. ROZET A. GROSSET G. BRANDILY O. MAHE

D. ROUILLE A. RENAULT M. VAUQUENU

Date d'affichage : 25 mai 2018

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé.

Le Maire,
David BUISSET